



Chères et Chers Veyrites,

La situation sanitaire nous a contraints à annuler des manifestations publiques qui nous auraient permis de vous exprimer de vive voix notre programme de législature 2020-2025. Nous profitons de cette tribune pour vous en donner les grandes lignes.

En automne 2020, le Conseil municipal a voté un budget déficitaire pour la troisième année consécutive. L'adoption de ces budgets n'a été possible qu'au prix de mesures importantes touchant au fonctionnement de la commune. De plus, la Covid s'est invitée dans ce tableau et va impacter fortement les comptes, au moins en 2020 et en 2021, principalement en diminuant les rentrées fiscales. Dans ce contexte, il importe d'être particulièrement attentif sur le choix des projets à développer. Cela est d'autant plus vrai que, compte tenu principalement de la réalisation du complexe de Grand-Salève et de celle des Grands-Esserts, la dette communale va atteindre un montant très élevé, soit plus de cent millions de francs à l'horizon 2025. Malgré cet environnement défavorable, le Conseil administratif entend développer son programme autour des axes suivants.

Préserver et valoriser le parc immobilier communal

Ces dernières années, Veyrier a connu un accroissement important de son parc immobilier. Celui-ci est constitué d'une part de bâtiments vieillissants qui n'ont pas toujours bénéficié d'une maintenance appropriée et d'autre part de bâtiments nouveaux, équipés de technologies modernes plus complexes et plus onéreuses à l'entretien. Il n'est pas admissible de laisser ce patrimoine se dégrader. Le Conseil administratif a donc décidé de mettre en place une gestion informatisée de l'entretien des immeubles et d'optimiser les contrats passés.

Adapter les infrastructures

Le développement de notre commune - 500 nouveaux logements en zone 5 au cours de ces 5 dernières années et 1'200 logements prévus aux Grands-Esserts - nécessite la création d'infrastructures pour répondre aux besoins d'une population grandissante. Il convient donc de renforcer l'offre actuelle. Dans ce cadre, le Conseil administratif va présenter, durant ce premier trimestre, au Conseil municipal un projet de concours pour construire une école aux Grands Esserts. Ce nouveau quartier, appelé à devenir une centralité communale forte avec la présence de

différents commerces et lieux d'activités, abritera également certains services publics ainsi que de nouvelles places de crèches. Dans ce contexte, le Conseil administratif veillera à réaffecter de façon optimale les espaces offerts par l'actuelle salle communale, l'école rose ou encore la maison Prins.

Garantir un cadre de vie agréable

La construction des Grands Esserts, la densification de la couronne villageoise et celle de la zone 5 modifient l'environnement de chacun que cela soit dans le rapport bâti/espaces verts, la problématique du bruit ou celle de la mobilité. Dans ces domaines, le Conseil administratif entend profiter des différents moyens qui lui sont offerts pour que cette évolution se réalise de façon positive. Dans un premier temps, la finalisation - prévue pour le deuxième semestre 2021 - du plan directeur communal élaboré sous l'égide d'une commission du Conseil municipal, comprendra les principes de densification de la zone 5 visant à respecter au mieux l'harmonie de ces quartiers. Dans un second temps, il veillera à la mise en œuvre d'espaces publics verts importants dans le quartier des Grands Esserts. Finalement, en termes de mobilité, la priorité sera mise sur la création de bandes ou pistes cyclables et sur l'installation de nouvelles bornes pour véhicules électriques.

Répondre à des sollicitations accrues en matière sociale

Pour le secteur de la Petite enfance, le Conseil administratif va mettre en place une gestion simplifiée des inscriptions avec un portail d'entrée commun pour les diverses structures et une tarification homogène. Il entend également garantir des prestations sociales non seulement à une population grandissante mais également à ceux touchés par les conséquences de la pandémie Covid 19.

Augmenter l'offre culturelle et le soutien à la vie associative

La nouvelle salle communale de Grand-Salève II offrira, dès 2022, une programmation plus ambitieuse compte tenu de sa taille. En complément, un grand projet participatif associant culture, promotions économique et environnementale, devrait avoir lieu cet été pour autant que les conditions sanitaires le permettent. Cet événement appelé « le Champ des possibles » mettra en avant l'importance de la consommation locale, de la préservation de notre patrimoine, du vivre-ensemble, de l'écologie et de la culture, cela dans une ambiance festive. Le Conseil administratif portera le projet de donner tant aux associations qu'aux privés de nouveaux espaces pour développer leurs activités incluant une médiathèque dans l'actuelle salle communale.

Permettre la transition énergétique et promouvoir le développement durable

Le Conseil administratif, selon la volonté du Conseil municipal, va s'atteler à remplir toutes les conditions nécessaires liées aux bâtiments, aux équipements publics et aux véhicules pour obtenir

le label « Cité de l'énergie ». Dans ce cadre, une évaluation énergétique de tous nos bâtiments est en cours et différents travaux seront programmés afin de permettre à court terme d'améliorer considérablement notre consommation d'énergie.

Dynamiser la communication

Le Conseil administratif va mettre en place des soirées d'informations ouvertes à la population afin d'échanger sur différents thèmes. De plus, la refonte du site internet communal d'ici fin 2021, davantage orientée sur les besoins des utilisateurs, permettra à la population d'être informée rapidement sur tous les sujets importants. Tous les événements seront également relayés via les réseaux sociaux. Le Journal de Veyrier et les tout-ménages continueront à être distribués sous le format actuel.

Retrouver un équilibre financier

Après 3 ans de budgets déficitaires votés par le Conseil municipal et tenant compte de l'augmentation inéluctable de la dette communale pour financer les futures infrastructures, le Conseil administratif se doit de prendre des mesures fortes pour atteindre l'équilibre financier, tout en considérant l'environnement économique et social actuel. La priorisation des projets, associée à la recherche d'une plus grande efficacité des processus, seront les vecteurs principaux. Le Conseil administratif veillera à conserver une capacité financière à même de payer les intérêts de sa dette et progressivement la réduire. Des enjeux fiscaux seront également au centre de ces défis et le Conseil administratif compte bien rechercher toutes les pistes pour obtenir une répartition plus équilibrée des impôts.

Intensifier la sécurité de proximité

Le dispositif sécuritaire en place sur la Commune de Veyrier s'articule principalement autour de la police municipale et de la compagnie des sapeurs-pompiers. Le Conseil administratif a d'ores et déjà pris des mesures pour favoriser une sécurité de proximité, qui agit principalement sur la prévention, notamment par le biais d'actions de sensibilisation. Cela n'exclut toutefois pas l'utilisation de la répression (déchets par exemple). Dans ce cadre, il prendra les mesures visant au respect des règles élémentaires. Pour assurer cette sécurité de proximité, les agents de la police municipale ainsi que les sapeurs-pompiers volontaires de la commune se doivent d'être équipés avec des moyens techniques adaptés au territoire communal. Le Conseil administratif, avec l'accord préalable du Conseil municipal, s'assurera que chaque norme sécuritaire soit respectée.

Ce programme ne pourra se réaliser qu'avec la participation pleine et entière de l'administration communale et des entités rattachées (Centre de loisirs de Veyrier, Travailleurs sociaux hors murs) que nous tenons à remercier pour l'engagement qu'elles ont montré depuis le début de cette législature.

Conseil municipal – séance du 15 décembre 2020

Mme Claude-France Matthey (PLR), présidente, accueille les élus à ce dernier plenum de l'année. En début de séance, l'exécutif fait part de sa décision de retirer de l'ordre du jour le point qui concerne le réaménagement du parking de la salle communale. Face aux réactions sur les coûts et aux diverses demandes d'ajouts exprimées en commissions, l'exécutif a préféré revoir son projet et réfléchir à une possible intégration de ces éléments plutôt que de les traiter sous forme d'amendements. Il y a deux points, toutefois, sur lesquels il ne reviendra pas. D'importants travaux de resurfacement et de marquage sont indispensables et l'aménagement doit privilégier l'accessibilité au village, surtout en prévision des travaux sur l'axe des chemins des Marais et de Sous Balme.

Dans ses autres communications, le Conseil administratif informe que chaque élu a reçu un bon de soutien de CHF 50 à faire valoir dans l'un des restaurants de Veyrier, en plus d'un traditionnel panettone et d'un exemplaire de la dernière publication de La Mémoire de Veyrier, fraîchement sortie de presse.

Quant à la maison Prins, il se réjouit qu'elle ait repris vie et serve maintenant de lieu d'accueil pour les jeunes sous l'égide des travailleurs sociaux hors murs.

Pour cette année particulière, il a souhaité unanimement récompenser l'engagement bénévole effectué depuis le début de la pandémie par les scouts de Veyrier et tout particulièrement le groupe Bonivard, en leur décernant le Mérite de Veyrier 2020 (lire en page 3). La cérémonie de récompense n'a pu avoir lieu lors de l'apéritif communal de janvier puisque celui-ci a été annulé, Covid oblige.

Enfin, il est annoncé le démarrage d'une réflexion sur la densification d'immeubles aux chemins des Marais et Tricouni. Ce développement de quartier, qualifié d'exemplaire par la Confédération, est largement soutenu par celle-ci. Les autorités veyrites ont désiré être associées dès le départ à cette réflexion.

Indemnités acceptées

Le Conseil municipal étudie ensuite deux propositions de l'exécutif. La première concerne l'acquisition d'une motopompe pour le service du feu. Ce crédit de renouvellement de matériel de CHF 50'000 assez urgent n'est pas remis en question par les groupes politiques qui l'acceptent à l'unanimité en vote immédiat. L'occasion pour M. Olivier Duc (PLR) de demander où en est la voie de l'intercommunalité concernant une centrale groupée d'achats pour ce type d'équipement afin d'amener à des économies d'échelle. M. Jean-Marie Martin (PDC) Conseiller administratif, communique que cette question à l'étude n'a pas abouti jusqu'à maintenant.

La seconde proposition a pour objet de formaliser l'amendement déposé par le PLR, le PDC et Veyrier-Ensemble que tous les groupes, excepté les Socialistes-Vert.e.s, ont accepté lors du vote du budget 2021. Celui-ci vise à augmenter de CHF 1'000 par année les indemnités de chaque Conseiller municipal. Au nom des Vert'libéraux, Mme Marielena Gautrot indique désormais vouloir refuser la proposition. Son groupe ne remet pas en cause la légitimité de récompenser le travail des

élus, dont les vocations se font de plus en plus rares, mais souhaite tenir compte du contexte où chacun vit une année très difficile du fait de la Covid au niveau professionnel et familial. A cela s'ajoute le fait que, pour la troisième année consécutive, Veyrier présente un budget déficitaire. Pour toutes ces raisons, les Vert'libéraux demandent un report de cette hausse d'indemnités.

Par la voix de Mme Marianne Cherbuliez, le PLR indique qu'il ne souhaite pas refaire un débat qui a déjà eu lieu lors du vote du budget et appelle au vote immédiat.

Au nom des initiants, M. Joël Jousson exprime à nouveau le souhait de revaloriser les indemnités des Conseillers municipaux en précisant qu'avec cette augmentation, elles se monteront à CHF 4'600 par année. Il ne reviendra pas non plus sur les discussions et demande aussi le vote immédiat.

M. Max Müller (PDC) rappelle que ceux qui se sentent mal à l'aise avec cette somme supplémentaire peuvent toujours en faire don à une œuvre caritative et la déduire de leurs impôts.

M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) souhaite remettre la question du principe au cœur des débats. Il rappelle que son groupe a trouvé qu'il s'agissait d'une mesure déplacée dans le contexte actuel, soulignant que ce sentiment est partagé par la population et qu'il a d'ailleurs été abondamment relayé dans les médias.

L'entrée en matière se fait et le projet de délibération est accepté par 16 voix pour et 7 refus.

Dans les questions et remarques diverses, M. Duc évoque la dangerosité de la haie qui s'élève à plus d'un mètre au carrefour route de l'Uche - chemin des Rasses, et qui rend mauvaise la visibilité sur le passage piétons. L'exécutif indique qu'il résoudra ce problème prochainement soit par une taille sévère, soit par un arrachage pur et simple de la haie gênante.

De son côté, M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) déplore que l'école de Grand-Salève, pionnière en matière d'installation de tableaux blancs interactifs, n'ait pas pu renouveler les stylets pourtant indispensables pour utiliser l'outil pédagogique numérique. Pour trouver le financement, un renvoi de balles se fait entre l'Etat de Genève, la commune et les fonds d'écoles. Il demande que Veyrier se saisisse du problème en recensant et en chiffrant les besoins. Le Conseil administratif indique que cette problématique ne lui a jamais été rapportée et qu'il reviendra devant le Conseil.

Pour sa part, Mme Gautrot souhaite un point de situation sur le sujet de l'abattage des chênes centenaires du chemin de Pinchat, du côté de Veyrier.

L'élue demande aussi, par rapport au dossier de la 2e étape du Grand-Salève, où en est la finalisation de la salle communale qui était prévue cet automne et le résultat de l'action juridique qui servait à déterminer les responsabilités de l'important dépassement de crédit voté l'hiver dernier.

M. Christian Robert (PLR), Conseiller administratif, informe qu'à la suite d'une première mise en consultation, l'Etat a présenté un nouveau projet pour le chemin de Pinchat dans lequel seuls 4 à 5 chênes seraient abattus. Quant à la salle communale, aucune date de livraison ne sera mentionnée. Il est prévu de faire des points de

situation réguliers en commission sur l'état d'avancement des travaux.

Répondant à M. Pinget concernant la 5G, l'exécutif indique que la commune a estimé qu'elle n'avait pas à prendre part à la procédure juridique en cours au Tribunal, la décision attaquée étant cantonale. Concernant la pétition sur l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques, les signataires seront reçus dès le début de l'année prochaine.

Plusieurs remarques qui vont du déplacement d'un panneau, à un éclairage adéquat à mettre sur le parking de la salle communale en passant par le constat de déjections canines sur la voie publique sont encore évoquées.

Se faisant le porte-parole de l'ensemble de l'hémicycle, le mot de la fin revient à M. Luisier qui félicite chaleureusement les autorités pour la remarquable illumination de Noël du centre du village. Mme Cherbuliez (PLR) déplore néanmoins que les illuminations se concentrent sur le centre du village et manquent cruellement sur le reste de la commune.

F. Waldburger

INFO TRAVAUX

Chemin des Marais depuis les Tournettes à la Place de l'Eglise

Les travaux initialement planifiés en 2020, débiteront dès mai-juin 2021, si la situation sanitaire le permet.

Les SIG procéderont à l'amélioration et au renouvellement des réseaux de distribution d'électricité, gaz et eau potable.

La Commune profitera de ces travaux pour remplacer les éclairages publics par des éclairages à LED, poser deux tubes pour la fibre optique communale, aménager une zone 30km/h et une zone de rencontre 20km/h, ainsi que mettre en conformité 6 sacs d'eaux pluviales.

Les riverains qui ne sont pas encore raccordés sur le réseau séparatif d'évacuation des eaux seront contactés pour faire exécuter ces travaux dans le cadre du chantier.

Les accès des riverains à la crèche du Sabotier, au cimetière et aux commerces seront maintenus en tout temps pendant le chantier.

Les déviations des piétons et des véhicules, selon les directives de l'Office Cantonal des Transports (OCT), vous seront communiquées dès que l'entreprise en charge de ces travaux sera connue.

Chemin du Bois-Gourmand et chemin des Rasses

Les travaux du chemin du Bois-Gourmand vont reprendre avec la pose d'un portail motorisé pour la déchetterie du Grand-Donzel, le changement des éclairages publics au chemin des Bois côté chemin des Marais avec une reprise partielle des enrobés. La place Spibuki sera quant à elle réalisée.

PASSEPORT VACANCES

Passeport Vacances

Les activités du Passeport Vacances se dérouleront du 5 au 30 juillet 2021.

Le programme complet des activités sera publié sur le site internet de Passeport-Vacances dans le courant du mois d'avril.

Pour gagner du temps, les parents peuvent dès aujourd'hui ouvrir un compte utilisateur directement sur : www.passeport-vacances-ge.ch, en mettant leurs coordonnées.

Les pré-inscriptions seront ouvertes début mai. A ce moment, les parents pourront inscrire le nom de leur(s) enfant(s) et choisir les activités souhaitées.

Pour l'été 2021, le Passeport-Vacances offrira une grande variété d'activités pendant la période où les enfants ne sont pas scolarisés en juillet. Pour l'édition 2021, entre 700 et 900 enfants âgés de 10 à 15 ans (jeunes nés entre 2006 et 2011) pourront bénéficier de vacances à un prix abordable et développer leur autonomie en concevant eux-mêmes leur propre programme à travers une centaine d'activités de leur choix.

Le programme, renouvelé et étoffé, se construit chaque année grâce à une collaboration efficace entre le secteur public et privé (communes, entreprises, associations) ainsi que divers groupements qui souhaitent partager leur savoir. C'est ainsi que le Passeport-Vacances peut offrir des activités de qualité allant du sport au loisirs et à la découverte d'un métier.

Cette année également, la Fondation 022 Familles offrira aux enfants un endroit à midi pour manger pour un prix abordable. Les enfants seront accompagnés du lieu de leur activité au lieu du repas, afin de diminuer les déplacements sans surveillance d'adulte. Le prix du Passeport Vacances 2021 passe de 60 à 80 francs pour inclure les coûts des CFF et des transports en minibus.



Accès à la culture pour toutes et tous

Parmi les différentes mesures financières qu'il met en place, le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève propose un Chèque culture pour les personnes à revenus modestes, afin que chacun puisse profiter de l'abondante offre culturelle à Genève.

LE CHEQUIER POUR QUI ?

Les bénéficiaires doivent remplir trois conditions :

- avoir plus de 21 et moins de 64 ans,
- avoir leur domicile en Ville de Genève ou dans l'une des communes participantes
- toucher un subside (groupes 1 à 3) ou 100% pour l'assurance-maladie.

NB : les étudiants-es ne peuvent recevoir de chèque car ils bénéficient déjà d'autres rabais sur les prestations culturelles, liées à leur statut.

Offrez-vous de passionnantes évasions, seul-e ou accompagné-e, parmi un choix de plus de 60 partenaires culturels.

Le Chèque culture contient 6 chèques de dix francs que vous pouvez employer individuellement ou cumulés. Vous avez également la possibilité d'inviter quelqu'un grâce à votre chèque, à condition que vous soyez également présent-e. Ils sont nominatifs (une carte d'identité peut être demandée au détenteur), intransmissibles et valables durant l'année en cours. Ils peuvent être utilisés directement pour payer aux caisses de l'une des nombreuses institutions partenaires en 2021.

Une démarche simple et pratique pour obtenir le chèque

Les personnes qui répondent aux critères d'âge et de lieu de résidence ci-dessus peuvent retirer leur Chèque culture sur présentation d'une pièce d'identité et de l'attestation de subside pour l'année en cours à la mairie de Veyrier.

Plus d'informations : www.ville-geneve.ch/chequier-culture

Inscription Petite Enfance

Jusqu'au 31 mars 2021,

l'inscription pour la rentrée scolaire 2021-2022 se fait uniquement au travers du formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune : www.veyrier.ch.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



AUX HABITANT-E-S DE LA COMMUNE DE VEYRIER

OFFRE PROMOTIONNELLE SUR LES NOUVEAUX ABONNEMENTS ET SUR LES RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS UNIRESO

La commune de Veyrier a le plaisir de vous proposer des réductions de CHF 100.- pour tout renouvellement ou nouvel abonnement annuel Tout Genève junior.

Ce montant viendra en déduction du tarif normal de l'abonnement annuel junior qui est de CHF 400.-

Afin de pouvoir bénéficier de ce rabais, les personnes intéressées doivent se rendre sur la page <http://tpg-commune.ch/veyrier/> pour faire ou renouveler leur abonnement. Aucun remboursement ne sera effectué sur un abonnement déjà acheté.

Réservée aux habitant-e-s juniors de la commune, de 6 ans à 24 ans, cette aide financière vise à favoriser l'utilisation des transports publics et à soutenir la mobilité des jeunes Veyrites.

L'abonnement sera valable une année et n'est pas remboursable.

Pour bénéficier de cette offre :

1. Complétez le formulaire en ligne (les services de la commune valideront votre demande);
2. Imprimez le courrier nominatif (contenant le chèque commune) que vous recevrez par email dans les meilleurs délais;
3. Rendez-vous dans un point de vente TPG ou CFF avant le 31.12.2021 muni d'une pièce d'identité et du courrier nominatif contenant le chèque commune obligatoirement sous format papier.

Un seul bon par personne sera délivré. En cas de perte ou de vol, le bon ne sera en aucun cas remplacé.

La commune de Veyrier vous encourage vivement à profiter de cette offre qui contribuera également à préserver l'environnement.

Pour toutes questions,
contact [tpg](http://tpg.ch)  00800 022 021 20

ou rendez-vous sur www.tpg.ch
La Mairie
janvier 2021

LE CHAMP DES POSSIBLES

Village culturel et collaboratif
Commune de Veyrier Genève

Du 17 juin au 10 juillet 2021

Réunissons-nous autour d'une initiative participative, intercommunale et culturelle pour planter, récolter, transformer, participer, cuisiner, se retrouver, repenser et créer notre vie dans l'espace publique.

Entre musique live et ateliers participatifs, Le Champ des possibles c'est une programmation culturelle qui rassemble l'ensemble de la population autour des acteurs culturels locaux pour transformer, le temps d'un été, un terrain agricole de 1 hectare en un lieu de fête, de rencontres et de convivialité. Rythmé par des activités multiples et intergénérationnelles, Le Champ des possibles sera le point de rencontre de toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir, créer et profiter d'un lieu d'animation et de détente ouvert et responsable.

La réussite de cet événement ne sera possible que grâce à votre implication ! En plus de la programmation culturelle, des ateliers de solutions alternatives et concrètes sont également prévus. Intéressés à participer à la construction du Champ des possibles ?

Retrouvez toutes les informations et inscrivez-vous sur:
www.lechampsdespossibles.ch

PROGRAMME

2020 - 2021

MIEUX TRIER, RESPECTER VEYRIER

Ensemble vers une meilleure gestion des déchets et un engagement pour vivre dans le respect.

Activités avec les classes

- Animations pédagogiques sur la réduction des déchets et préservation des ressources naturelles
- Jeu concours « Game of trash »
- Visite d'écopoints
- Action de ramassage des déchets

Octobre 2020 - mai 2021

Animations

Stand avec jeux et informations pour petits et grands sur la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles

Lors du marché à la ferme
Mars - avril 2021

Escape Room

Saurez-vous résoudre les énigmes pour sortir de cette Escape Room post-apocalyptique ? Pour des groupes de 2 à 5 joueurs, dès 16 ans - Salle communale
Mi-avril / mi-juin 2021

Chevalet de Grand-Donzel

Espace mis à disposition d'un artiste pour la réalisation d'une œuvre inspirée du recyclage
Mai 2021

Semaine de clôture

- Ateliers pratiques sur le thème du recyclage
- Conférence de clôture

Mi-juin 2021

COMMUNE DE
VEYRIER

COSEDEC
Coopérative romande
de sensibilisation à la gestion des déchets



Mieux trier, respecter Veyrier, vise à sensibiliser les Veyrites à une meilleure gestion des déchets, ainsi qu'à un engagement pour vivre ensemble dans le respect.

En raison de la situation sanitaire actuelle, les dates annoncées peuvent être modifiées.

Ces informations seront disponibles sur le site www.veyrier.ch

Le Conseil administratif souhaite que ce programme ainsi que tous les moyens préventifs mis en œuvre améliorent la situation liée aux déchets sur la commune.
Le non-respect des règles sera sanctionné par des amendes allant de CHF 200 à CHF 5'000.



Service cantonal du développement durable
Etat de Genève



20^{ème} édition du Concours cantonal du développement durable Appel à candidatures

Vous êtes une entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public ou parapublic ?
Vous avez un projet ou avez réalisé une action exemplaire en matière de développement durable ?

Participez au Concours genevois du développement durable !

Le concours cantonal du développement durable vise à soutenir, encourager et promouvoir les projets et les réalisations exemplaires issus de la société civile en matière de développement durable pour Genève et sa région.

Organisé chaque année depuis 2002 par le service cantonal du développement durable, le concours comporte trois catégories de récompenses :

- **La Bourse** contribue à la concrétisation d'un projet issu des milieux privés ou associatifs. Elle est dotée d'un montant maximum de 30'000 francs.
- **Le Prix** récompense une réalisation mise en œuvre par des acteurs des milieux privés ou associatifs. Il est doté d'un montant maximum de 10'000 francs.
- **La Distinction** (sans dotation financière) met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.

Délai d'inscription : 31 mars 2021

Renseignements :

concoursdd.ge.ch

M. Jean-Pierre Tombola, service cantonal du développement durable, DT
+41 22 388 19 42 ; e-mail : jean-pierre.tombola@etat.ge.ch

Service cantonal du développement durable (SCDD)

Département du territoire (DT)

Rue des Gazomètres 7 – CP 36

1205 Genève

Tél : +41 22 388 19 40

Email : developpementdurable@etat.ge.ch

Pages officielles
édictées par la Commission municipale d'information

COMMUNE DE
VEYRIER

Journal de Veyrier

N° 131

Mars 2021

13

30 janvier 2021

Reporté

Thibaud Agoston
Stand Up



© Vincent Zanni

Spectacle reporté à une date ultérieure.

stand-up

25 février - 14 mars 2021

Reporté en 2022

Emmanuelle Garcia-Gavillet
Bijoux

Fabienne Guyomarch
Céramique

Stéphane Rupp
Peinture



exposition

Espace culturel - La Mansarde

27 mars 2021

Reporté

Alessio Nebiolo & Nadio Marengo

«Non solo tango»
Guitare & Accordéon



Prix des places CHF 20.-
AVS et étudiants CHF 15.-
Dès 12 ans

Espace culturel - La Mansarde
19h30

concert

28 janvier - 28 février 2021

Annulé



mais aussi

19 - 21 mars 2021

Reporté au 21-23 mai

Musée VR

Festival International du film de Genève (GIFF)



© Olivier Miche

Dès 12 ans | Tarif unique : CHF 5.- |

Espace culturel - La Mansarde

musée VR

infos pratiques

Réservations obligatoires :
www.veyrier.ch

Afin de respecter les directives sanitaires actuelles, tous les événements des mois de janvier, février et mars 2021 sont reportés ou annulés.
Plus d'informations sur www.veyrier.ch